

Arrêté ministériel portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études

A.M. 29-01-2021

M.B. 05-02-2021

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations d'études coordonné le 7 novembre 1983, articles 21 à 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 janvier 2018 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, § 1^{er}, 10^o,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres du Conseil supérieur des allocations d'études :

A. Membres effectifs:

1. Quatre membres effectifs représentant l'enseignement officiel:

- Monsieur Alain FRUSCH (WBE);
- Madame Véronique DODINVAL (WBE);
- Monsieur Désiré NKIZAMACUMU (CPEONS);
- Monsieur Alain WILKIN (CPEONS).

2. a) Trois membres effectifs représentant l'enseignement libre confessionnel :

- Madame Florence VANDERSTICHELEN (SeGEC) ;
- Madame Nadia MULLER (SeGEC);
- Monsieur Fabrice GLOGOWSKI (SeGEC).

b) Un membre effectif représentant l'enseignement libre non confessionnel :

- Madame Ghislaine VIRE (FELSI).

3. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :

- Madame Joëlle LACROIX (FAPEO);
- Madame Véronique DE THIER (FAPEO).

4. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- Madame Anne FLOOR (UFAPEC) ;
- N.

5. Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- Madame Manon SPERATI (FEF);
- Monsieur Lucas VAN MOLLE (FEF).

6. Deux membres effectifs représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- Madame Chems MABROUK (FEF);
- N.

7. Deux membres effectifs représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Madame Christiane CORNET (CGSP);
- Madame Johanna LUMUMBA (CSC).

8. Deux membres effectifs représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Monsieur Jean DE LAME (UWE);
- N.

B. Membres suppléants :

1. Quatre membres suppléants représentant l'enseignement officiel :

- Monsieur Jean-Sébastien VANDENBUSSCHE (WBE);
- Monsieur Géry DE CAFMEYER (WBE);
- Madame Muriel LECOMTE (CPEONS);
- Monsieur Roberto GALLUCCIO (CPEONS).

2. a) Trois membres suppléants représentant l'enseignement libre confessionnel :

- Madame Dominique BILOQUE (SeGEC) ;
- Madame Vinciane DE KEYSER (SeGEC) ;
- Monsieur Geoffrey VAN PUymbrouck (SeGEC).

b) Un membre suppléant représentant l'enseignement libre non confessionnel :

- Madame Bernadette LAU (FELSI).

3. Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :

- Monsieur Eric LAMPE (FAPEO);
- Madame Daphné RENDERS (FAPEO).

4. Deux membres suppléants représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :

- Madame Carine DOUTRELOUX (UFAPEC);
- N.

5. Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur officiel et de l'enseignement artistique de niveau supérieur officiel :

- Monsieur Romain BALANT (FEF);
- Monsieur Jean-Charles WIART (FEF).

6. Deux membres suppléants représentant les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur libre et de l'enseignement artistique de niveau supérieur libre :

- Madame Camille JAUCOT (FEF);
- N.

7. Deux membres suppléants représentant les associations professionnelles dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques:

- Monsieur Marc MANSIS (CGSLB);
- Madame Ingrid BRABANT (CGSP).

8. Deux membres suppléants représentant les associations patronales dont l'activité s'étend à l'ensemble des secteurs économiques :

- Madame Lila JORIS (UWE);
- N.

Article 2. - Monsieur Alain WILKIN, membre effectif du Conseil supérieur des allocations d'études est nommé Président; Mesdames Nadia MULLER et Ghislaine VIRE, membres effectifs du Conseil supérieur des allocations d'études, sont nommées Vice-Présidentes.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 janvier 2018 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} février 2021.

Bruxelles, le 29 janvier 2021.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la
Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et
de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

E. GILLIARD,

Directeur général